

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Suzie Longtin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/642360f162ee95223e6a4289>

Date d'obtention : 2020-11-24 15:30:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes pour la méthode Sexto, sont de rencontrer en premier la personne qui dénonce la situation et de voir avec elle, c'est quoi les éléments qu'elle peut me donner pour m'aider dans l'évaluation de la situation. Par la suite, je dois rencontrer la personne qui est victime et aussi de voir avec elle ce qui l'a amené à envoyer des photos et qu'elle était son intention de départ. Il faut, toutefois, garder en tête d'y aller dans le positif, pour que la personne ne se perçoive pas comme une mauvaise personne. Il faut aussi rencontrer la personne qui a reçu les images pour voir avec elle s'il y a une propagation des photos. Tout au long de nos interventions auprès de toutes les personnes impliquées, lorsqu'il y a des photos dans le cellulaire, il faut le confisquer pour que la police puisse les faire effacer lors de la rencontre. Donc, lorsqu'on a terminé, on appelle la police pour qu'elle puisse prendre en charge le reste de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que le protocole aide les personnes qui sont présentes avec cette situation à rassurer, ce qui fait qu'elle puisse plus faire confiance et faire en sorte qu'ils se sentent plus à l'aise d'en parler et de dénoncer s'il y a lieu. Ce n'est pas facile de tout le temps faire les bonnes interventions et les bonnes actions, mais le protocole nous aide à vraiment faire étape par étape ce qu'on doit faire, alors moins de danger d'empiéter sur ce qui nous appartient ou nous appartient pas, en tant qu'intervenant scolaire. Qu'il faut toujours tenir compte de l'intégrité physique et psychologique du jeune lors de nos questionnements par rapport à notre intervention ou si je dois intervenir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate, c'est la rencontre avec la victime. Il faut bien faire attention à ses choix de mots afin qu'elle ne pense pas qu'elle n'est pas une bonne personne, qu'elle ne se sente prise en faute, ça pourrait faire en sorte qu'elle se ferme. Il ne faut pas qu'elle se ferme, car il faut qu'on puisse l'aider et l'épauler si c'est un(e) jeune qui pourrait être à risque et si elle ne nous fait pas confiance, ça pourrait être difficile pour nous, pour nos futures interventions. Il faut de plus sensibiliser sans jugement et avec bienveillance.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

